

### L'ACCORD PRÉVOYANCE...: L'ACCORD DES INÉGALITÉS !

L'accord sur la prévoyance dans la Fonction publique de l'Etat s'appliquera partiellement à compter de 2025 pour l'incapacité et à compter de 2027 pour l'invalidité.

Les organisations syndicales représentatives de la fonction publique de l'Etat l'ont signé majoritairement, à l'exception de **FO**. Cet accord soutenu par les autres syndicats en raison de quelques avancées entraîne malheureusement une différenciation des droits pour les fonctionnaires.

Pour la première fois, les garanties employeurs, en résumé les améliorations statutaires, excluent les agents des versants territorial et hospitalier (plus de 3 millions d'agents). Ces changements pour le seul versant de l'Etat vont obliger le gouvernement à modifier le statut général des fonctionnaires au sein duquel les règles de congé étaient identiques pour toute la fonction publique jusqu'à cet accord.

Cette différenciation soutenue par les autres syndicats, après celle imposée par le gouvernement sur la prime « pouvoir d'achat » attribuée aux seuls agents de l'Etat et de l'hospitalière, excluant les agents territoriaux, contribue à l'affaiblissement du statut général des fonctionnaires.

Pour **FO**, la volonté gouvernementale de dissocier les fonctionnaires en fonction de leur employeur se poursuit et nous rappelle les velléités de certains de décorrélérer la valeur du point d'indice suivant le versant de la fonction publique.

Alors que des négociations doivent s'ouvrir prochainement pour améliorer les carrières dans la fonction publique, ce signal donné par le gouvernement est inquiétant.

D'autant plus quand celui-ci annonce **vouloir à nouveau geler le point d'indice pour 2024** et passe déjà en force pour la première partie du projet de loi de finances avec le tristement célèbre article 49-3.

Après la contre-réforme des retraites qui a imposé deux ans de travail en plus à tous les salariés, **FO** considère que cet accord ne résout en rien les problèmes d'incapacité et d'invalidité et pire entraînera dès janvier 2025 une forte augmentation des cotisations à la complémentaire pour la prévoyance par la rupture du couplage santé/prévoyance existant aujourd'hui.

**Quelle que soit la propagande à venir du gouvernement, c'est bien en janvier 2025 que nous constaterons la vérité des prix sur cet accord ! Chacun pourra alors comparer le montant de sa cotisation à la complémentaire...!**



### COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION MINISTÉRIEL DU 17 OCTOBRE

Présidé dans sa 1<sup>ère</sup> partie par le ministre délégué en charge des comptes publics, Thomas Cazenave, ce CSAM était l'occasion de détailler le projet de loi de finances 2024 et son application à Bercy. Après avoir affirmé son attachement à un dialogue régulier franc et ouvert, le ministre a rappelé que compte tenu du contexte particulier, nous avons basculé en vigilance attentat avec un renforcement de toutes les mesures de sécurité.

#### Le Projet de Loi de Finances 2024

Le contexte global est connu, la maîtrise de la dépense publique. Les priorités annoncées sont les suivantes :

- ✓ investir dans la transition écologique et dans nos services publics avec renfort des fonctions régaliennes,
- ✓ baisser la fiscalité des entreprises et maintenir des mesures pour le pouvoir d'achat des français.

Au ministère, cela se traduit par un budget de 19,4Mds avec des axes forts. Concernant les mesures pour le pouvoir d'achat des agents et l'attractivité du ministère, 144M€ seront ciblés sur les mesures salariales.

Les crédits d'action sociale et Santé Sécurité au Travail sont sanctuarisés : 125M€ sur l'action sociale (+1M€) donc 17M€ sur la SST et 3M€ sur le fond télétravail. Sur ce dernier point, **FO Finances** en avait demandé la pérennisation lors des discussions sur l'accord -télétravail signé en 2022.

Si le ministre considère que ce n'est pas un budget d'austérité, **FO Finances** ne peut que constater que notre budget est insuffisant pour assurer le bon exercice de nos missions.

16M€ seront consacrés à la sécurité des agents : réaménagement des locaux, achat de véhicules et matériels spécifiques, équipement de téléphones avec alarme.

#### Détail des schémas d'emploi 2024

Gestion des Finances Publiques	DGFIP :	Douanes :	Programme 218 :
	-200	+48	+108
Total : -44			
Economie	DGCCRF :	DGE :	DG Trésor :
	+4	+3	+2
	AC : +2	Conseil écon. : +2	INSEE : -2
+11			
MTFP :	DITP : +48		

**Le ministère supportera 33 suppressions d'emplois**

**NB : la lutte contre la fraude fiscale permet à la DGFIP de bénéficier d'une réévaluation de son schéma d'emploi : -200 au lieu de - 450, avec une pause confirmée en 2025.**

**FO Finances** a fait remarquer qu'une nouvelle fois, notre ministère était l'exception : le seul à présenter un schéma d'emplois négatif. **FO Finances** revendique un arrêt des suppressions d'emplois et non une pause ou une stabilisation. Les milliers d'emplois supprimés impactent fortement les conditions d'exercice de nos missions et la qualité de vie au travail de nos agents. Les résultats de l'observatoire interne le démontrent chaque année.



### **Protection sociale complémentaire**

Le ministre estime que le chantier sur la protection sociale complémentaire PSC est un chantier d'envergure, qui doit permettre une continuité de garanties pour les agents. Le ministre s'est fait écho de la situation particulière au ministère, avec un dialogue social constructif et partagé au moment du référencement.

Pour lui, le couplage santé prévoyance est nécessaire et il en a fait la demande expresse en interministériel. Il espère la signature de l'accord de méthode le 9 novembre et reste pleinement mobilisé sur le sujet afin de mettre en place dès 2025 un dispositif prévoyance obligatoire en même temps que la garantie santé.

Le contenu du panier de soins et la participation ministérielle ne sont pas soumis à négociation ministérielle, mais il propose de discuter des options permettant une meilleure couverture.

**FO Finances** s'inquiète de la situation des personnels gérés par Bercy mais rémunérés par un autre ministère ou organisme (par exemple en DREAL), qui ne seraient pas dans le périmètre de l'accord ministériel sur la PSC. Ces agents seraient donc amenés à changer de PSC en fonction de leur employeur, cette situation est totalement inacceptable ! **FO Finances** a demandé une dérogation afin de maintenir ces agents dans le périmètre des MEF.

### **PMQ**

Lors du précédent CSAM, le ministre a annoncé un plan de promotion ministériel, limité au changement de corps : +10% de promotions internes par changement de corps en 2024 et 2025, soit environ 200 promotions supplémentaires par an. **FO Finances** regrette que rien ne soit prévu pour les changements de grade.

Le groupe de travail ministériel sur le sujet a été reporté à début 2024 pour permettre au dialogue directionnel de se poursuivre.

### **Indemnité Mensuelle de Technicité**

La portabilité de l'IMT n'est pas dans le PLF 2024 mais elle devrait faire l'objet d'un amendement qui recevra l'avis favorable du gouvernement. En réponse à la question de **FO Finances**, le ministre a confirmé que cette disposition serait incluse même en cas d'utilisation du 49-3 ....  
A vérifier !

### **Qualité de vie au travail**

En matière de qualité de vie au travail, le ministre souligne les négociations en cours : égalité professionnelle, handicap et la mise en œuvre des accords, notamment sur le télétravail. Il souhaite aller plus loin et discuter des sujets impactant pour les agents : l'adaptation des locaux et des méthodes de travail pour répondre aux nouveaux usages avec l'aide d'ergonomes, la transition numérique et l'intelligence artificielle précédées d'un état des lieux pour apprécier l'impact sur les métiers et les conditions de travail. L'adaptation des locaux doit être discutée en fonction des nouvelles modalités d'organisation du travail mais aussi de l'efficacité énergétique.

**FO Finances** a rappelé que tout réaménagement des locaux devait d'abord partir de la volonté des agents, couplée à une approche organisationnelle du travail et à la mise en œuvre d'un dialogue social. En cas de restructuration, les agents doivent être associés à la démarche le plus en amont possible afin de recenser les besoins.

Concernant la circulaire ministérielle pour les nouvelles instances, un groupe de travail est prévu le 14 novembre afin de préciser certains points, comme le fait de pouvoir convoquer en expert le représentant suppléant en CSA. Cette circulaire doit être diffusée rapidement, **FO Finances** ne peut que constater que trop souvent la hiérarchie locale s'en tient à une lecture restrictive du droit.

**FO Finances** se félicite que notre ministre, monsieur Cazenave, soit venu présider ce CSA ministériel, démontrant ainsi sa volonté de maintenir un dialogue régulier avec les fédérations.

Les engagements pris par son prédécesseur ont été tenus dans leur grande majorité, même si nous attendons la concrétisation de la revendication **FO**, sur la portabilité de l'IMT.

Compte tenu du climat de violence, les engagements pris pour renforcer la sécurité doivent trouver des applications concrètes au plus près des agents rapidement.